



**Direction Régionale de l'Alimentation de  
l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine**

**Service Régional de l'Alimentation**

SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE  
BEL AIR  
17413 ST JEAN D'ANGELY CEDEX

Dossier suivi par : Francine MALIVERNET  
Poste téléphonique : 05 49 03 11 30  
E-mail : francine.malivernet@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le 29 JUIN 2018

**AGREMENT**  
**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL**  
**INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- Vu** les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 28 février 2018 portant délégation de signature à Monsieur Philippe DE GUENIN directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision du 2 mars 2018 portant subdélégation de signature ;
- Vu** votre demande de modification de sites en date du 20 juin 2018 ;
- Vu** la certification délivrée par l'organisme certificateur reçue le 20 juin 2018 ;

**L'organisme SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE**

**domicilié à :**

Bel Air  
17413 ST JEAN D'ANGELY

**est agréé sous le numéro d'immatriculation : PC01163**

**Pour effectuer ses activités :**

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : OUI**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : NON**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : OUI**
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application : NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

**Liste des structures rattachées sous le numéro d'agrément :**

SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE Bureau Central	17413	ST JEAN D'ANGELY **
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17290	AIGREFEUILLE D'AUNIS *
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17470	AULNAY
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	79190	CLUSSAIS LA POMMERAIE
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17139	DOMPIERRE SUR MER
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17510	FONTAINE CHALLENDRAY
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17220	LA JARNE
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17000	LA ROCHELLE *
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17380	LANDES
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17540	LOIRE DE VERINES
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	79500	MAZIERES SUR BERONNE
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	79370	MOUGON
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	79170	PAIZAY LE CHAPT
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17430	ST COUTANT
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17413	ST JEAN D'ANGELY
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17540	ST SAUVEUR D'AUNIS
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17350	ST SAVINIEN
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17290	AIGREFEUILLE D'AUNIS
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17700	SURGERS
SOC COOP AGRIC TERRE ATLANTIQUE	17330	VILLENEUVE LA COMTESSE

\* Applicateur

\*\* DPRO et applicateur

Tous les autres sites sont DPRO uniquement

**Litige :**

La présente décision peut être contestée, pour des motifs réglementaires, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal administratif compétent.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le chef du SRAL  
L'Adjoint



Olivier CRÉTON